

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE D'ASNIÈRES-SUR-OISE

Réunion du Conseil Municipal

(Exécution de l'article 48 de la loi du 5 avril 1884)

Le Conseil Municipal de la Commune se réunira
en Mairie, en séance ordinaire

LE MARDI 21 AVRIL 2026 À 20H00

Le conseil municipal sera retransmis en direct sur le site internet de la ville : <https://ville-asnieres-sur-oise.fr/>

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 21 AVRIL 2026

- 1- Désignation d'un secrétaire de séance
- 2- Procès-verbal du 20 mars 2026
- 3- Décisions du Maire
- 4- Déclaration d'intention d'aliéner
- 5- Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025
- 6- Affectation du résultat de fonctionnement 2025
- 7- Fixation des taux d'imposition 2026
- 8- Subvention aux associations – 2026
- 9- Vote du budget primitif 2026
- 10- Instauration d'un régime d'équivalence pour les agents intervenants dans le cadre de séjours
- 11- Participation et fixation d'un tarif hors commun – Séjour été 2026 (Espagne)
- 12- Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
- 13- Désignation d'un élu référent forêt-bois au sein du conseil municipal
- 14- Approbation de la convention de mutualisation de prêt de minibus entre les communes d'Asnières-sur-Oise, Luzarches, Chaumontel et Viarmes.

Le Maire
Eric THERRY

